



COMMUNE
D'AUBIGNAN
84810

Département de VAUCLUSE
Arrondissement de CARPENTRAS

Tél. : 04 90 62 61 14
Fax : 04 90 62 75 15

République Française

Décision municipale n° 2019-09

**Portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre
pour l'aménagement de la parcelle BN 296**
Marché similaire n° 1 au marché MAPA-MOEU-84004-2018-02

Le Maire de la commune d'AUBIGNAN,

VU les articles L.2122-21, L.2122-22.16^e, L.2122-26, L.2132-1 à L.2132-7 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) ;

VU les articles R.2132-1 à R.2132-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 2014-02 en date du 10 avril 2014 portant délégation d'attributions au Maire par le conseil municipal ;

VU les articles 28 et 74 du décret n° 2006-975 du 1^{er} août du code des Marchés publics ;

VU les articles L. 2431-1 à L. 2431-3 et R. 2431-1 à R. 2432-7 relatifs à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée

VU selon l'article 1.6 du CCAP du marché MAPA-MOEU-84004-2018-02 de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et l'agrandissement de l'hôtel de ville d'AUBIGNAN

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la consultation d'architectes en vue de réaliser les travaux d'aménagement de la parcelle cadastrée section BN n° 296 ;

CONSIDERANT que le Cabinet d'architecture Daniel et Cayssol a été retenu pour le marché de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement et l'extension de l'Hôtel de Ville ;

CONSIDERANT l'aménagement de la parcelle BN 296 est lié au projet d'aménagement de l'Hôtel de Ville ;

D É C I D E :

Article 1 : D'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la l'aménagement de la parcelle cadastrée section BN n° 296 à :

SARL DANIEL ET CAYSSOL
Architectes DPLG
150 E, route de Vacqueyras
84260 SARRIANS

Article 2 : Le coût de la maîtrise d'œuvre est le suivant :

- 32 680,50 € HT,
- 39 216,60 € TTC.

Article 3 : Monsieur le Maire atteste du caractère exécutoire de la présente décision, transmise à la Préfecture de Vaucluse, pour contrôle de la légalité, affichée sur les panneaux d'affichage de la Mairie, publiée dans le registre public des décisions et transmise aux intéressés.



Monsieur Guy REY,
Maire d'AUBIGNAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20191118-Décision2019-09-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2019

Affichage : 05/12/2019